

Du Lundy Troisième jour d'Aoust 1676.

Monsieur de
Villeray pre-
sident et re-
cueillant les
voix.

LE CONSEIL ASSEMBLÉ ou estoient Monsieur L'Euesque de Quebecq, Messieurs de Villeray, de Tilly, Damours, Dupont et de Vitray Conseillers, et le procureur general present.

ENTRE Nicolas DUPONT Escuyer sieur de Neuville Conseiller en cette Cour demandeur d'une part ; Et Jacques FLEURET deffendeur d'autre ; Parties ouyes apres que le demandeur conformement a l'exploit de Hubert, huissier, du trentiesme Juillet dernier a conclud a ce que le deffendeur fust condamné luy payer la somme de vingt sept liures neuf sols et aux despens, et par le deffendeur a esté dit qu'il doit la dite somme, LA COUR du consentement du dict deffendeur la condamné et condamne payer au dict demandeur la somme vingt sept liures neuf sols dont douze liures en argent monnoyé et aux despens

ENTRE LE DIT DEMANDEUR d'une part, Et Nicolas DERY deffendeur d'autre ; Parties ouyes, apres que le demandeur conformement a l'exploit de Hubert huissier en datte du trentiesme Juillet dernier, a conclud a ce que le deffendeur fust condamné luy payer la somme de douze liures dix sols pour Lots et ventes de la somme de cent cinquante liures prix de l'acquest par luy fait d'une maison scituée en la haute ville, Et par le deffendeur a esté dit que M^{re} Jean Dudouyt prestre luy auoit promis verbalement de l'en descharger, LA COUR a condamné et condamne le dict deffendeur payer au dict demandeur la somme de douze liures dix sols pour lots et ventes de la dicte acquisition et aux despens sauf son recours contre qui il verra bon estre par raison

Monsieur
Damours s'est
retiré.

VEU LES ARRESTS de la Cour des vingt et vingt troisieme Juillet dernier ; Ordonnance du sieur Dupont en datte du dix sept du dict mois, portant Qu'Anne Bauge femme de Guillaume Corruble seroit prise et constituée prisonniere ez prisons de cette ville ; proces verbal des huissiers Roger et Hubert contenant la prise, Capture et Emprisonnement de la dicte Corruble du dict jour ; autre proces